



Cette étude est le résultat d'un partenariat avec l'Insee Bretagne.

Une publication de la Draaf Bretagne

La filière viande en 2013

La Bretagne : première région française pour la production et la transformation de viande

En Bretagne, la filière viande génère 55 000 emplois. Elle est fortement présente à tous les échelons. Première des treize régions françaises pour la production, la Bretagne fournit plus du tiers des animaux finis du pays. Elle assure également 40 % de la production d'aliments pour animaux de ferme. Elle se situe aussi au premier rang en termes d'emploi dans l'abattage-transformation avec 27 000 salariés. Enfin, les activités de commerce de gros liées à la filière sont également bien implantées sur le territoire avec 400 établissements. Face aux difficultés récentes, la filière s'est restructurée mais reste fragilisée, notamment en raison du coût des matières premières et de la dépendance des marchés étrangers pour le secteur export.

La filière viande rassemble tous les acteurs impliqués de manière significative dans la production de viandes ou de produits à base de viande. Elle se compose ainsi de quatre principaux segments d'activité, dont les deux plus importants sont l'élevage et les industries d'abattage-transformation. En amont figurent les fournisseurs des exploitations en lien direct avec l'élevage : fabricants d'aliments pour animaux de ferme et vétérinaires. Enfin, les opérateurs du commerce de gros, qui interviennent tout au long du processus de production, forment le quatrième segment.

Comptant 55 000 emplois (figure 1), la filière dégage une valeur ajoutée de 2,4 milliards d'euros, dont un tiers pour le segment de l'élevage.

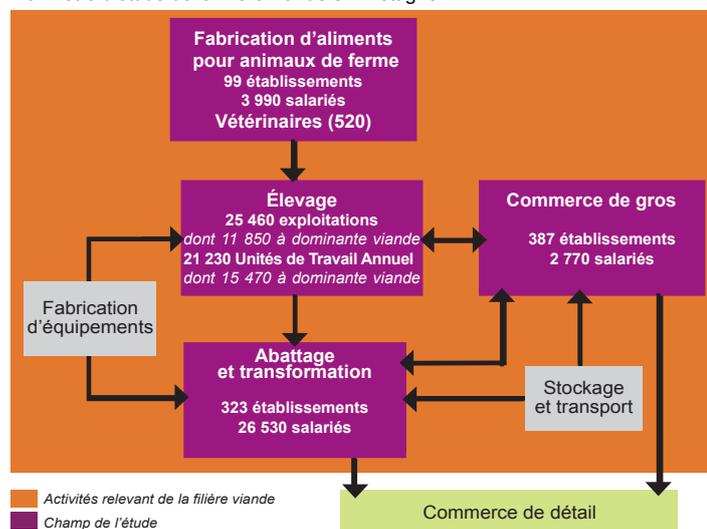
La Bretagne, première région d'élevage pour la viande

Avec 1,97 million de tonnes équivalent carcasse (tec) produites en 2013 (figure 2), la Bretagne est la première région d'élevage pour la viande en France. Elle fournit plus du tiers des animaux finis produits dans le pays. En particulier, la région est au premier rang national pour la production de porcs, de volailles de chair et de veaux. Pour les gros bovins, principalement issus du troupeau laitier, la Bretagne arrive au 6^e rang des treize régions françaises.

Les départements bretons sont un peu plus spécialisés dans l'une ou l'autre de ces espèces animales. L'Ille-et-Vilaine est le premier département français producteur de lait et de veaux de boucherie. Les

1 Près de 55 000 emplois générés par la filière viande

Périmètre d'étude de la filière viande en Bretagne



Source : Insee, Clap 2013 - Agreste, Draaf, recensement agricole 2010

2

Un poids important de la Bretagne dans tous les maillons

Volume de production des activités de la filière en 2013

	Bretagne	Part Bret./ France mé- tro. (en %)	France métropolitaine
Production totale animaux finis (en tec*)	1 966 926	37	5 308 936
Gros bovins	115 205	10	1 211 466
dont vaches laitières et génisses laitières	51 738	19	267 184
Veaux	40 209	22	183 621
Porcins	1 238 054	58	2 116 894
Volailles de chair	559 956	35	1 622 471
Autres	13 503	8	174 485
Abattages (en tec)	2 000 339	39	5 148 538
Bovins	318 233	23	1 402 954
dont : gros bovins	252 056	21	1 188 983
veaux	66 000	36	181 347
Porcins	1 117 142	58	1 925 396
Ovins	5 289	7	79 965
Équins	193	3	5 756
Autres animaux de boucherie	61	2	3 378
Volailles	555 507	33	1 688 424
Lapins	3 914	9	42 665
Transformation (en tonnes)			
Découpes de volailles et lapins	248 992	38	659 916
Charcuteries et conserves de viandes	337 240	32	1 061 920
Aliments composés pour le bétail (milliers de tonnes)	8 261	39	21 156

* tec : tonne équivalent carcasse

Source : Agreste, statistique agricole annuelle, enquête auprès des abattoirs - Coop de France Nutrition Animale - SNIA - FICT, enquêtes de branche déléguées

Côtes-d'Armor détiennent le plus grand nombre d'exploitations porcines, mais le Finistère produit le plus de porcs, les exploitations y étant plus grandes. Le Finistère, le Morbihan et les Côtes-d'Armor sont en tête des départements français pour les effectifs de poulets de chair et de dindes et dindons. Le Finistère est le département breton le plus spécialisé en poulets (88 % des volailles de chair). La valeur de la production de bétail et de volailles atteint 3,5 milliards d'euros. Elle

représente 40 % de la production de la branche agricole bretonne, une part deux fois supérieure à celle observée au niveau national.

En Bretagne, trois quarts des exploitations contribuent à la production de bétail et volailles, contre la moitié en France. Ces 25 500 exploitations utilisent 21 200 Unités de Travail Annuel (UTA), soit plus du tiers des effectifs agricoles de la région. Les exploitations valorisant de la viande pour plus de la moitié de leur chiffre d'af-

fares emploient 15 500 UTA, principalement en exploitations hors-sol. Le reste des emplois liés à la production de viande se trouve en majorité dans des exploitations laitières. La part de la main-d'œuvre familiale est moins importante en Bretagne qu'en France (79 %, contre 87 %). En effet, l'élevage granivore est plus gourmand en main-d'œuvre que l'élevage de bovins viande et a plus souvent recours à l'emploi salarié permanent.

La production de viande est réalisée sur 7 300 ateliers bovins viande, 5 700 ateliers porcins et 2 600 ateliers de volailles de chair, mais aussi sur 13 800 ateliers bovins lait (vaches et génisses de réforme). Près de la moitié des exploitations bretonnes produisant de la viande combine au moins deux ateliers. Le lait est l'activité la plus fréquemment associée à l'élevage de bovins viande, de porcs ou de volailles de chair.

Les revenus des exploitations produisant de la viande ont fortement varié ces dernières années, en raison d'une volatilité croissante des prix des produits animaux, mais aussi et surtout à cause du coût des intrants, en particulier l'alimentation animale. Les exploitations porcines sont les plus sensibles au coût de l'aliment qui représente plus de la moitié de leurs charges. Cette part est inférieure à 20 % pour les exploitations bovines.

La majorité des emplois concentrés dans l'abattage-transformation

Avec plus de 300 établissements et 26 500 salariés, le segment de l'abattage-transformation de la viande regroupe les trois quarts des emplois de la filière, hors élevage. Il représente ainsi plus de 15 % de l'emploi industriel breton et se répartit sur tout le territoire de la région le long des axes routiers (figure 3). Il est particulièrement présent dans les zones d'emploi de Saint-Brieuc (28 % de l'emploi industriel), Ploërmel (29 %) et Loudéac (27 %) (figure 4).

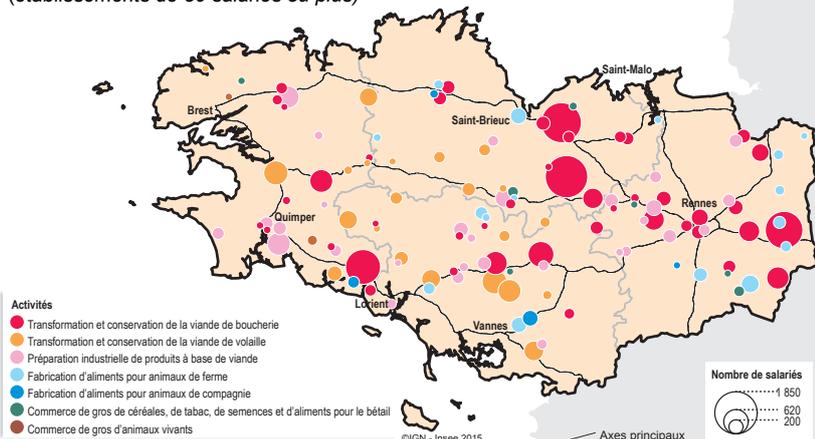
Le secteur de la transformation de viandes de boucherie emploie plus de la moitié des salariés, devant ceux de la viande de volaille, de la préparation industrielle de produits à base de viande et de la fabrication d'aliments pour animaux de compagnie (figure 5). Plus de la moitié des emplois sont liés à la filière porcine, un quart à la filière volaille et un cinquième à la filière bovine.

La part des femmes (40 %) y est plus élevée que dans les autres segments (30 %). Trois quarts des salariés de l'abattage-transformation occupent des emplois d'ouvriers. En conséquence, ce segment

3

Des établissements répartis sur l'ensemble du territoire

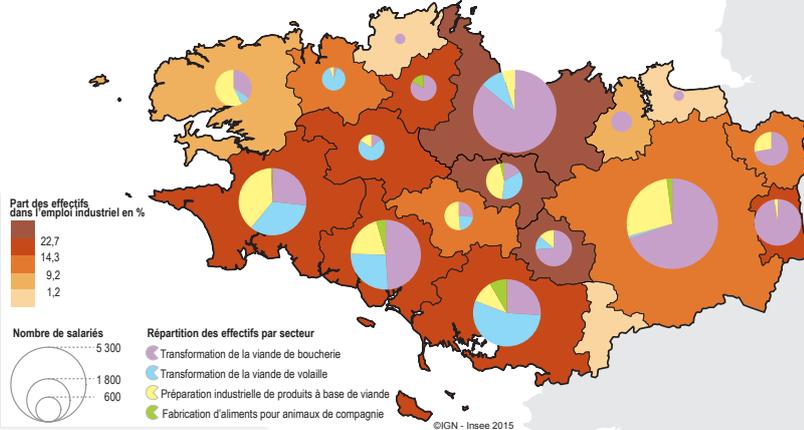
Les établissements de la filière viande hors élevage en 2013 (établissements de 50 salariés ou plus)



Source : Insee, Clap 2013

4 Viande de boucherie dans les zones d'emploi de Saint-Brieuc et Rennes, volaille dans le sud-Bretagne

Répartition des effectifs salariés de l'abattage-transformation par secteur et zone d'emploi en 2013



Source : Insee, Clap 2013

est souvent moins rémunérateur que ceux du reste de la filière, particulièrement dans le secteur de la transformation de la viande de volaille où le taux d'emploi féminin dépasse 50 %. Le recours à l'intérim y est également fréquent. De plus, une quinzaine d'établissements prestataires de service et appartenant au secteur de l'abattage-transformation mettent 1 600 salariés à disposition des abattoirs et ateliers de transformation. Enfin, l'abattage-transformation se caractérise par une forte concentration des emplois dans des grandes unités de production. Le quart des effectifs est employé dans les quatre plus gros établissements et six salariés sur dix travaillent dans un établissement de 250 salariés ou plus. La moitié des emplois dépendent de groupes français dont le centre de décision est situé hors de la région. Néanmoins, même si leur centre de décision se situe aujourd'hui

hors de Bretagne, principalement en Île-de-France, plusieurs de ces groupes sont issus historiquement du Grand Ouest et sont majoritairement implantés en Bretagne. Une partie appartient à la grande distribution (Leclerc, Intermarché).

La Bretagne, première région française d'abattage

Avec 40 % des tonnages nationaux, la Bretagne est, loin devant les Pays de la Loire, la première région d'abattage, notamment pour les porcins, les veaux, les volailles et les gros bovins (figure 2).

Ce ne sont pas les mêmes outils qui abattent les lapins, les volailles ou les animaux de boucherie. Pour ces derniers, la tendance est à la spécialisation des chaînes d'abattage par espèce, ou des abattoirs eux-mêmes. La part des abattoirs spécialisés est particulièrement importante pour le porc (80 % des tonnages).

Les plus grands abattoirs français sont bretons

Sur les 30 abattoirs d'animaux de boucherie actuellement en service, 17 peuvent être qualifiés d'abattoirs industriels à échelle nationale. Ce sont des abattoirs privés de grande taille (plus de 20 000 tonnes équivalent carcasse annuelles en gros bovins, plus de 50 000 tec en porcs), s'approvisionnant à l'échelle nationale et dont les livraisons sont destinées au marché national ou à l'export. Quatre sont considérés comme des abattoirs industriels à échelle régionale. Leur approvisionnement est plutôt départemental ou régional et leurs débouchés à l'export plus limités. Leur capacité d'abattage est moindre. Les abattoirs de ces deux catégories sont privés et souvent spécialisés, mais certains assurent des prestations de service pour des grossistes et chevillards. La Bretagne dispose ainsi des plus grands abattoirs français de porcs (Cooperl à Lamballe), de gros bovins (SVA à Vitré) et de veaux (Tendriade Collet à Châteaubourg). Néanmoins, à l'échelle européenne, ces constats sont à nuancer : avec environ 200 000 tec par an, les activités de la Cooperl sont loin d'atteindre celles de géants européens comme l'abattoir porcin de Tönnies à Rheda en Allemagne, qui abat 1,1 million de tec par an.

À côté de ces abattoirs dits industriels existent une dizaine d'abattoirs à portée plus locale, dont l'activité annuelle se limite à quelques centaines de tec jusqu'à 2 000 tec. La plupart sont la propriété de communes ou intercommunalités et assurent une prestation de service pour plusieurs utilisateurs tels que découpeurs, éleveurs, bouchers ou particuliers. Bien qu'ils représentent des volumes très limités, ils jouent un rôle important dans le développement des filières locales et des circuits courts.

En volaille, sur la vingtaine d'abattoirs spécialisés, une quinzaine dépassent annuellement les 10 000 tonnes équivalent carcasse et réalisent 95 % des tonnages régionaux. Dans le reste de la France, seul un tiers des abattoirs dépasse ce seuil. La région abrite le plus grand abattoir au niveau national (Doux à Châteaulin).

La production de poulets est majoritairement orientée vers le poulet standard, notamment du poulet entier congelé destiné à l'export vers les pays du Proche et Moyen-Orient. Le taux d'exportation des entreprises bretonnes s'élève en 2012 à 46 %, contre 17 % en moyenne nationale. En juillet 2013, la suppression des aides à l'exportation a fragilisé la filière entière. Les entreprises, dont le taux d'export est

5 Plus de 800 établissements et 33 000 salariés dans la filière viande

Nombre d'établissements et de salariés dans la filière viande en Bretagne en 2013*

Segment de la filière	Nombre d'établissements		Nombre de salariés	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	99	12 %	3 989	12 %
Abattage et transformation	323	40 %	26 530	80 %
dont : transformation de la viande de boucherie**	183	23 %	14 965	45 %
transformation de la viande de volaille	51	6 %	5 384	16 %
prépar. indus. de produits à base de viande	77	10 %	5 544	17 %
fabric. d'aliments pour animaux de compagnie	12	1 %	637	2 %
Commerce de gros	387	48 %	2 773	8 %
Ensemble de la filière (hors élevage)	809	100 %	33 292	100 %

* Hors élevage

** Viande bovine, porcine, ovine, équine... sauf viande de volaille

Source : Insee, Clap 2013 - Traitements Draaf

descendu à 27 % en 2013, ont connu de sévères difficultés économiques. En amont, la production de volailles a reculé en 2014. Après les restructurations de Doux et Tilly-Sabco, et avec l'évolution favorable de la parité euro-dollar, la filière export repart.

Par ailleurs, la Bretagne compte deux des trois abattoirs français spécialisés en poules de réforme (pondeuses en fin de carrière) : les Volailles du Poher et Socavol.

Les abattoirs bretons traitent des animaux de Bretagne et d'ailleurs

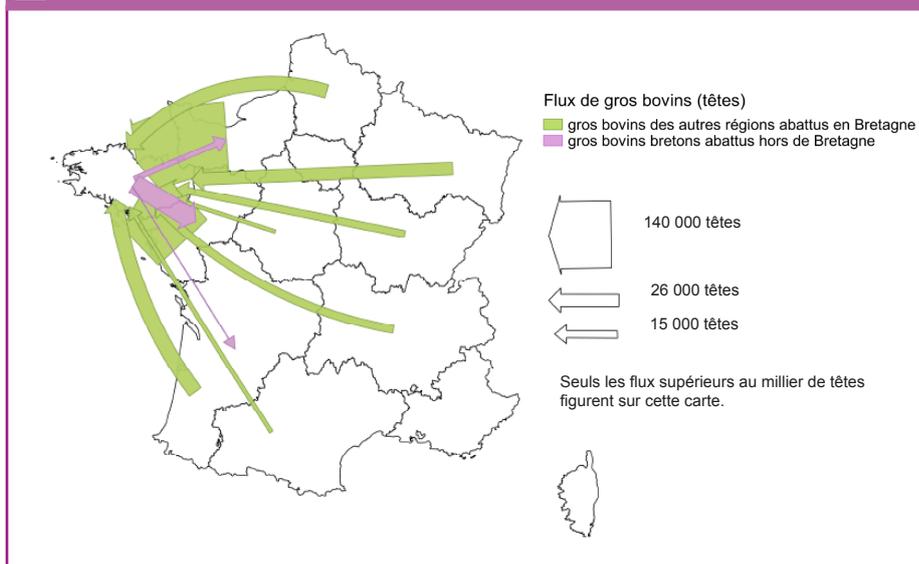
Zone d'élevage laitier et d'engraissement, la Bretagne a naturellement accueilli de fortes capacités d'abattage bovin. Sept vaches abattues sur dix sont des réformes laitières (une sur deux en France). 703 000 gros bovins sont abattus en Bretagne dont 281 000 ont été élevés dans la région, soit une part de 40 %. Pour les veaux, elle est de 60 %. Si l'essentiel des veaux non bretons proviennent des deux régions limitrophes, les gros bovins viennent parfois de bien plus loin, notamment pour les vaches allaitantes (figure 6).

Plus attractifs, les outils spécialisés bovins de Bretagne ont un taux d'utilisation de l'ordre de 84 %, soit 10 points de plus que pour le reste des abattoirs français. Par ailleurs, plus de 13 millions de porcs sont abattus en Bretagne en 2013. Parmi ceux-ci, 90 % sont élevés dans la région. À l'inverse, 9 % des porcs bretons sont abattus ailleurs. La plupart des opérateurs bretons appartiennent en effet à des groupes dont la logique de fonctionnement dépasse l'échelle régionale.

Le secteur de l'abattage porcin est fragilisé par la concurrence internationale, notamment du fait de pays à coûts de main-d'œuvre plus faibles, dont l'Allemagne et l'Espagne. Les surcapacités d'abattage ont aussi été souvent considérées comme un élément de vulnérabilité de la filière porcine bretonne. Mais, depuis la fermeture de GAD à Lampaul-Guimiliau, fin 2013, le taux d'utilisation des chaînes d'abattage porcin est estimé à 85 %.

En 2013, les entreprises du secteur de la viande de boucherie dégagent un taux de marge de 11 %, plus faible que dans l'ensemble des IAA (24 %). Cette activité reste en effet peu mécanisée, le traitement de carcasses, par nature non homogènes, rendant l'automatisation compliquée. Les industriels ont donc tendance à intégrer des activités plus rentables : conditionnement pour libre-service, produits élaborés à base de viande. En effet, le taux de marge des entreprises fabriquant des

6 60 % des gros bovins abattus en Bretagne viennent d'autres régions



Source : Base de Données Nationales d'Identification (BDNI) 2013

produits à base de viande est de 34 % (figure 7).

Cette tendance se repère également dans la ventilation des effectifs salariés des entreprises en fonction de leur degré d'élaboration du produit (1^{re} et/ou 2^e et/ou 3^e transformation, cf. méthodologie). Les entreprises ou groupes réalisant en Bretagne l'ensemble des opérations de transformation de l'abattage jusqu'à un degré d'élaboration poussé (viandes hachées, produits élaborés, charcuterie salaison) rassemblent près des trois quarts des emplois de l'abattage-transformation. À l'inverse, les entreprises uniquement impliquées dans la 1^{re} transformation représentent seulement 2 % des emplois. L'activité de 3^e transformation reste néanmoins en partie séparée de celles de 1^{re} et 2^e transformation. En effet, une quarantaine d'entreprises, rassemblant 10 % des emplois du segment, n'interviennent qu'en 3^e transformation.

La Bretagne fabrique un tiers des charcuteries et salaisons nationales. Malgré de bonnes disponibilités régionales, l'approvisionnement en pièces de porc des charcutiers salaisoniers implantés en Bretagne n'est pas nécessairement breton.

La Bretagne assure 40 % de la production nationale d'aliments pour animaux de ferme

En amont de l'élevage, le segment de la fabrication d'aliments du bétail concourt également à l'activité de la filière viande. Une centaine d'établissements fabriquent

8,3 millions de tonnes d'aliments composés, principalement destinés aux porcs (48 %), volailles (37 %) et bovins (13 %). Ce tonnage baisse toutefois régulièrement depuis 2010 pour les aliments destinés aux granivores. Face à l'envolée des prix des matières premières, la fabrication d'aliments à la ferme se développe et couvrirait actuellement le tiers des besoins du cheptel porcin breton.

Les évolutions brutales du coût des matières premières fragilisent la filière. Néanmoins, les fabricants tentent de lisser le prix de l'aliment et accordent des délais de paiement aux éleveurs. Leur rôle dépasse donc celui de simple fournisseur.

Pour la fabrication d'aliments, la Bretagne est déficitaire en céréales et surtout en tourteaux de soja qui représentent 14 % des matières premières utilisées. La France ne produisant quasiment pas de soja et peu de substituts à cette matière première, près de la moitié des protéines sont importées chaque année. Des mesures d'incitation aux cultures de protéagineux tentent de réduire cette dépendance qui est une véritable menace pour la filière.

Les 4 000 salariés des établissements de l'alimentation animale bénéficient de rémunérations supérieures à celles des autres segments de la filière. Le taux de valeur ajoutée y est cependant très faible (8,6 %), mais les volumes produits sont importants.

Des circuits de commercialisation différents et complexes

Avec près de 400 établissements et 2 800 salariés, le segment du commerce de gros (animaux vifs, viandes, produits à base de viandes) complète la filière et se caractérise par une forte proportion de petits établissements. Le fonctionnement du commerce de gros d'animaux vivants diffère d'une espèce à l'autre.

Dans la filière porcine, la commercialisation par les Organisations de Producteurs Commerciales (OPC) est la règle. Généralement de statut coopératif, ces structures, créées à l'initiative d'agriculteurs, ont vocation à rééquilibrer les relations commerciales avec les opérateurs d'aval. La région compte quatre des cinq plus grosses entreprises françaises du secteur.

Les organisations de producteurs porcins ont connu un mouvement général de restructuration des coopératives. Depuis 2008, le nombre d'OPC porcines est ainsi passé de 62 à 39 en France et de 15 à 9 en Bretagne.

Fin 2008, sur les 15 OPC porcines bretonnes, cinq étaient regroupées dans une plateforme de vente de porcs et d'achat de fournitures. Depuis cette date, six opérations de restructuration ont concerné les structures bretonnes. Il reste néanmoins à ce jour 9 OPC porcines en Bretagne assurant la mise en marché de plus de 97 % de la production régionale (90 % en France). Elles interviennent auprès de 6 200 adhérents produisant près de 16,2 millions de porcs charcutiers, soit 70 % du total national. Ces 6 200 élevages porcins ne sont pas tous bretons. En effet certaines coopératives étendent leur activité sur

tout le Grand Ouest. C'est le cas notamment d'Aveltis (740 adhérents, 3 millions de porcs) ou de la Cooperl Arc Atlantique (2 700 adhérents, plus de 5,5 millions de porcs), 9^e groupe coopératif français tous secteurs confondus. D'autres restent d'ampleur régionale.

En janvier 2016, cinq OPC bretonnes ont annoncé leur intention de regrouper leurs volumes au sein d'une plateforme de vente commune, qui pèsera plus de 8 millions de porcs.

La plupart des OPC interviennent en amont des élevages (agrofournitures), mais peu dans l'aval. La Cooperl Arc Atlantique est la seule à avoir investi directement dans des outils d'abattage-transformation tandis que d'autres investissaient dans l'aval au travers de prises de participation.

Les éleveurs peuvent choisir de vendre leurs porcs, par l'intermédiaire de leur OPC, au marché de Plérin, seul marché au cadran¹ français en porc. Les enchères électroniques dégressives assurent une transparence dans la fixation des prix. Plus de 3,1 millions de porcs ont ainsi été vendus en 2014. Malgré une baisse de 13 % en dix ans, ce volume représente plus de 10 % de la production française. La cotation établie à Plérin sert de référence nationale, ce qui ne l'empêche pas d'être épisodiquement remise en cause.

1 Un marché au cadran est un marché où se déroulent des enchères électroniques, progressives ou dégressives. Ce système assure une transparence dans la fixation des prix. Selon le marché, la marchandise est présente physiquement ou pas. La Bretagne est le berceau français des marchés au cadran, en légumes dans les années 1960, en bovins puis en porcins dans les années 1970.

Concernant les gros bovins destinés à la boucherie, trois voies de commercialisation sont possibles.

Les éleveurs adhérents d'une OPC lui vendent leur production. Huit OPC sont actives en Bretagne, dont six y ont leur siège. Un tiers de la production bretonne, fournie par environ 5 000 éleveurs, est commercialisée ainsi.

Pour les autres éleveurs bovins, la vente à des négociants en bestiaux constitue une alternative. Environ 140 négociants sont présents en Bretagne. Ce sont souvent de petites structures. Près de six sur dix n'ont pas de salariés. Les négociants achètent les animaux en ferme ou sur les marchés au cadran. Ils les vendent ensuite aux abatteurs, soit directement, soit sur un marché (Fougères notamment). Les six marchés bretons traitant des gros bovins de boucherie sont des marchés au cadran, sauf le marché de Fougères qui est un marché de gré à gré (discussion directe du prix entre le vendeur et l'acheteur). En 2012, plus de 26 000 gros bovins ont été vendus sur ces six marchés, soit 7 % de la production régionale.

Enfin, la vente aux abatteurs, troisième voie de commercialisation, se fait directement ou par l'intermédiaire de leurs filiales dédiées à l'approvisionnement en ferme.

L'intégration, modèle dominant en veau et en volaille

La production de veaux de boucherie est presque totalement réalisée en intégration (95 %). L'intégrateur finance l'achat de veaux de 8 jours et de l'aliment. Il rémunère l'éleveur pour sa main-d'œuvre et la mise à disposition des bâtiments. Les principaux intégrateurs sont Denkavit, Ouest Élevage, Serval et Tendriade Collet mais les abatteurs Kermené et SVA pratiquent également cette activité.

La production de volailles en Bretagne est également largement intégrée. La contractualisation se fait avec des fabricants d'aliments pour un quart des surfaces de poulaillers et avec des abatteurs-transformateurs pour un cinquième. Ce type de relations se développe dans le secteur coopératif comme dans le secteur privé.

La présence de tous les segments dans une même zone géographique a fait la force des filières viandes bretonnes. Pour conserver cet atout dans un contexte de concurrence toujours plus intense, leur défi est d'assurer la création de valeur à chaque échelon. ■

7 Indicateurs comptables et financiers des entreprises d'abattage-transformation en Bretagne

Unité : en %	Nombre d'entreprises	Taux de VA*	Taux de marge	Taux d'exportation
Abattage et transformation**				
Transformation et conservation de la viande de boucherie				
Bretagne	118	12,5	11,3	15,3
France	1 316	13,5	12,0	12,1
Transformation et conservation de la viande de volaille				
Bretagne	45	15,2	- 4,4	27,1
France	383	16,1	8,9	10,9
Préparation industrielle de produits à base de viande				
Bretagne	57	24,7	34,2	7,0
France	874	20,1	20,4	5,7
Autres IAA				
Bretagne	3 327	17,4	29,1	8,8
France	55 975	22,6	36,4	21,6

Champ : Bretagne, entreprises mono et quasi-monorégionales. France, ensemble des entreprises.

* Valeur ajoutée

** Les données relatives à la fabrication d'aliments pour animaux de compagnie, qui ne concernent que huit entreprises, ne figurent pas dans ce tableau.

Source : Insee, Fare 2013

Méthodologie, définitions

La construction du champ sur l'**activité agricole** est basée sur le recensement agricole 2010. La **Production Brute Standard (PBS)** totale de l'exploitation est le potentiel de production valorisé à partir des surfaces agricoles et des cheptels. Une PBS viande est estimée en retenant les élevages à finalité viande et une partie de la PBS des vaches laitières. Les exploitations du champ sont celles dont la PBS comprend une part d'au moins 10 % en viande. Les emplois affectés à la viande sont calculés au prorata de la PBS viande.

L'**Unité de Travail Annuel (UTA)** correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an. Les données de production agricole sont issues de la Statistique Agricole Annuelle (SAA).

Pour les **autres activités en amont et aval de l'élevage**, le périmètre d'établissements de la filière est construit à partir d'une **liste d'activités principales exercées (APET)**. Les établissements ayant des activités d'abattage et de transformation de la viande et ceux du commerce de gros de viande ou de produits carnés sont tous inclus. Pour les autres (intermédiaires de commerce, fabrication d'aliments pour animaux de ferme et stockage et entreposage frigorifique), une expertise a été menée par la Draaf Bretagne.

Les données sur les **établissements** sont issues de la source Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) 2013.

Les **indicateurs comptables et financiers** portent sur les entreprises mono ou quasi-mono régionales, soit celles dont au moins 80 % des salariés travaillent dans la région. Ils sont issus du Fichier approché des résultats É sane (FARE) 2013. La Valeur Ajoutée (VA) des entreprises est la différence entre le chiffre d'affaires et les consommations intermédiaires. Le taux de VA est le rapport entre la VA et le chiffre d'affaires. Le taux de marge correspond à la part de la valeur ajoutée conservée une fois versés les charges, les salaires et les impôts. Le taux d'exportation mesure la part des ventes exportées dans le chiffre d'affaires.

Les **volumes de production** sont issus des enquêtes auprès des abattoirs et des enquêtes de branche. Les sources concernant les flux d'animaux sont la BDNI et la BDPORC, bases de données nationales d'identification des bovins et des porcs. Tous les sites détenant des animaux y sont référencés et tous les mouvements d'animaux notifiés.

Pour les besoins de la présente étude, le **degré de transformation** a été défini de la façon suivante :

- 1^{re} transformation : abattage et production de carcasses ;
- 2^e transformation : désossage et découpe en quartiers, pièces et minerais, fabrication de portions-consommateurs ou Unités de Vente Consommateurs Industrielles (UVCI), traitement des abats ;
- 3^e transformation : viandes hachées, viandes séparées mécaniquement, préparations de viandes, produits élaborés à base de viande dont charcuteries salaisons, produits alimentaires intermédiaires à base de viande, produits issus de la viande destinés à l'alimentation animale.

N.B : Les UVCI sont habituellement considérées comme des produits issus de la 3^e transformation. Toutefois, les données disponibles ne permettant pas de distinguer cette activité de celle de la découpe, l'activité de production d'UVCI est ici intégrée à la 2^e transformation.

Pour en savoir plus

Agreste et Insee Analyses Pays de la Loire - Décembre 2015 - N°24 - « Le Grand Ouest, premier bassin de production et de transformation de viande en France ».

Insee Analyses Bretagne - Janvier 2016 - « La Bretagne : première région française pour la production et transformation de viande ».

Draaf Bretagne - 2013 - « L'élevage en Bretagne. Hier, aujourd'hui... et demain ? ».

Site Draaf Bretagne

- Rubrique des industries agroalimentaires

<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Les-industries-agroalimentaires>

- Fiches filières (bovins viande, porcs, volailles...)

<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Fiches-filiere>

Site Agreste national

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/thematiques-872/entreprises-agroalimentaires-883/statistiques-structurelles-sur-les/Rubrique-Industries-agroalimentaires>

La rubrique IAA de la chambre d'agriculture de Bretagne :

<http://www.bretagne.synagri.com/synagri/industries-agroalimentaires>

Agreste, la statistique agricole



Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique et économique

15 avenue de Cucillé
35047 Rennes cedex 9
Tél. : 02 99 82 22 30

Mél : rise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

Directeur : Philippe de Guenin

Direction de la publication : Claire Chevin

Rédaction en chef : Jean-Marc Lardoux (Insee),

Sylvie Lesaint (Draaf)

Rédaction : Alain Maillouchon, Valérie Molina (Insee)

Linda Deschamps, Kristina Frétière (Draaf)

Cartes : Alain Maillouchon (Insee), K. Frétière (Draaf)

PAO : Srise, pôle diffusion

ISSN : 2491-5033

© Agreste 2016